

Notation de l'EPS pour la délivrance du BGT, du BCP et CAP – Session 2026

Note d'information du 15/01/2026 relative aux points de vigilance issus de la circulaire du SIEC concernant le contrôle en cours de formation EPS – Session 2026

Rectorat de l'académie de Créteil

Inspection pédagogique régionale

Affaire suivie par : Linda SAHLI

Assistante de direction

Tél : 01 57 02 68 45

Mél : ce.ipr4@ac-creteil.fr

Texte adressé aux proviseurs des lycées de l'académie de Créteil.

OBJET

La présente information a pour objet de préciser les points de vigilance pour la mise en place du contrôle en cours de formation en EPS dans le cadre des modalités de délivrances des baccalauréats généraux, technologiques, professionnels et des CAP – Session 2026.

Les chefs d'établissement sont invités à mobiliser leur équipe disciplinaire EPS sur ce sujet.

Textes de référence

- BO n°36 du 3 octobre 2019 et n°30 du 29 juillet 2021 (BCG-BTN)
- BO n°39 du 17 octobre 2024 (BCP et BMA)
- BO n°31 du 30/07/2020 (CAP)
- NOTE DE SERVICE relative aux modalités d'évaluation des candidats au BGT (version consolidée - mars 2024)

Les éléments ci-dessous sont issus de la circulaire CCF EPS 2025-2026 (Document disponible en pièce jointe). Ils ont vocation à soutenir les équipes de direction dans la sécurisation des procédures liées aux épreuves certificatives, sans préjuger de l'organisation propre à chaque établissement.

Communication aux élèves et aux familles

La circulaire rappelle que les CCF constituent des épreuves d'examen.

Il peut être utile de prévoir une information claire en début d'année, notamment lors de la diffusion du calendrier des CCF validé par les corps d'inspection.

Une communication anticipée contribue à limiter les incompréhensions et contestations ultérieures.

Convocations et traçabilité

Les retours d'expérience montrent qu'une traçabilité solide (ex. convocation individuelle remise de manière formalisée) facilite la gestion des situations litigieuses.

Chaque établissement peut, selon son organisation interne, mettre en place une procédure d'émargement ou un dispositif numérique permettant d'attester de la remise des convocations.

Absences et rattrapages

La circulaire précise que le rattrapage d'un CCF n'est possible qu'en cas d'absence justifiée.

Informar les élèves de cette règle dès le début d'année peut éviter des malentendus.

Il peut également être pertinent de tenir un tableau de suivi des absences et justificatifs reçus dans les 72 heures, afin d'assurer la cohérence du traitement des situations.

Gestion des certificats médicaux

L'infographie « Parcours du certificat médical – Académies de Créteil et Paris » (cf. pages 21 du document du CASF « [Inclusion de tous les élèves par l'éducation physique et le sport](#) ») propose un schéma de circulation des documents facilitant une organisation fluide et sécurisée.

Certaines pratiques, telles que :

- la réception tracée des certificats,
- un archivage structuré,
- la transmission aux sous-commissions selon les protocoles académiques,

se révèlent utiles pour garantir la lisibilité et la conformité des situations d'inaptitude.

L'harmonisation des pratiques au sein d'une même équipe contribue à réduire les risques de contestation.

Conformité des évaluations

La circulaire rappelle l'importance d'utiliser le protocole validé par l'inspection, sans modification en cours d'année.

Veiller à ce que l'équipe EPS dispose bien de la version validée et harmonisée peut aider à prévenir les écarts d'application.

La co-évaluation, lorsqu'elle est prévue, constitue également un élément de sécurisation du processus.

Outils institutionnels et échéances

Les plateformes iPackEPS, Cyclades et Santorin jouent un rôle central dans la gestion académique des CCF.

S'appuyer sur les guides d'utilisation fournis par le SIEC peut faciliter les opérations, notamment pour :

- la saisie des protocoles (attendue à l'automne),
- l'interfaçage automatique,
- la saisie des notes dans les délais indiqués par la circulaire.

L'anticipation de ces étapes contribue à éviter les difficultés techniques en fin de campagne.

Confidentialité des notes

Les notes de CCF constituent des notes d'examen ; elles sont harmonisées par la CAHPN.

La non-communication des notes en amont de cette étape, comme prévu par la circulaire, permet d'éviter des discussions prématurées ou des interprétations erronées.

En synthèse : leviers identifiés pour sécuriser les CCF EPS

Sans modifier l'organisation propre à chaque établissement, certains points apparaissent comme facilitateurs :

- une information claire du statut d'examen,
- une traçabilité des convocations et justificatifs,
- une gestion structurée des certificats médicaux,
- l'application rigoureuse du protocole validé,
- et une anticipation des opérations numériques.

Ces éléments, intégralement décrits dans la circulaire, peuvent servir d'appui aux équipes de direction pour sécuriser les évaluations certificatives.

Voici une version adaptée à une annexe de lettre d'information académique, au ton institutionnel, neutre et non intrusif. Elle est conçue pour être jointe en complément d'un message général, en rappelant qu'elle constitue un appui de lecture de la circulaire CCF EPS 2025-2026.

Pour le corps d'inspection EPS,

Franck Lacroix